

Argumentaire de présentation du

Workshop

Organisé par

Géraldine Bugnon (Université de Fribourg), Solenne Jouanneau (Université de Strasbourg), Sélima Kebaili (Université de Genève) et Marylène Lieber (Université de Genève)

## **Les violences de genre à l'épreuve de la Justice :**

### **Rapports de pouvoir, enjeux de catégorisation et pratiques de l'enquête**

**12-13 septembre 2024**

Les conceptualisations féministes des violences ont mis en évidence la dimension genrée qui les structurent (Hanmer, Maynard, 1987). En participant à dévoiler les mécanismes des violences conjugales, des violences sexuelles ou encore du harcèlement sexuel au travail, ces dernières ont contribué à leur reconnaissance, tout comme à leur institutionnalisation croissante depuis les années 1990. Des institutions transnationales (ONU, OMS, Conseil de l'Europe, etc.) mais aussi des États ou des gouvernements à travers des innovations législatives ont contribué à la diffusion de ces nouvelles catégories d'action publique.

Récemment, avec la globalisation du mouvement #MeToo, la question des violences de genre est sur le devant de la scène publique, et de nombreuses actrices et acteurs s'en emparent, qu'elles et ils soient militant-es, politicien-nes, juristes, qu'elles ou ils travaillent dans les médias, l'administration publique ou la société civile, ou qu'elles ou ils soient simples citoyen-nes. Avec le mouvement #MeToo, la récurrence et la prégnance des violences de genre sont mises en évidence et apparaissent comme un phénomène désormais inacceptable, et contre lequel il s'agit de lutter (Cavalin *et al.* 2022). Si l'ampleur de ce mouvement et les conséquences qu'il peut avoir en termes de libération de la parole, voire de condamnation publique des agresseurs, sont inédites, il n'en reste pas moins que la politisation et la dénonciation du phénomène n'est, elle, pas nouvelle, et que les différentes institutions s'emparent de cette question de façon variée. Qu'en est-il de la justice ? Comment conceptualise-t-elle les violences de genre, avec quelles catégories et quelles significations sociales sous-jacentes ? Quels sont les outils et mécanismes de régulation dont dispose l'appareil judiciaire, qu'il s'agisse de la justice civile ou pénale, pour traiter les violences de genre ? Et dans quelle mesure les dynamiques sociétales et politiques décrites plus haut imprègnent-elles et reconfigurent-elles le monde de la justice ?

Face au foisonnement de travaux sur la question, dans divers contextes nationaux et diverses instances judiciaires, ce colloque entend croiser les regards de chercheur-euses en sciences sociales sur le traitement judiciaire des violences de genre. Il pose la question du devenir des plaintes, celle de la façon dont les violences sont conceptualisées et hiérarchisées au gré de pratiques façonnées par des logiques juridiques et judiciaires. Il pose également la question de l'organisation de la justice pour traiter ces violences, tout comme celle des liens entre la justice et d'autres institutions. Il s'organise autour de quatre axes thématiques distincts, dans lesquels la dimension pratique de la méthodologie de l'enquête, tout comme les modalités de l'analyse auront une place centrale. Outre la présentation des résultats de recherche, il s'agit avant tout de permettre à différent-es chercheur-euses d'échanger sur la façon de travailler les dossiers judiciaires, de soulever les enjeux de catégorisation et de discuter l'« arrière-cuisine » de la recherche.

## **Attrition et catégorisation des violences**

Les violences de genre font l'objet d'une thématization et réprobation croissante dans l'espace public, mais l'arène judiciaire, tant civile que pénale, peine à identifier, reconnaître et traiter ces situations de violence (Daly, Tonry, 1997 ; Le Goaziou, 2011). Non seulement le phénomène d'attrition semble important (Lovett, Kelly, 2011), mais certaines situations de violence semblent faire davantage l'objet de condamnation que d'autres. Les enquêtes sur les pratiques du jugement (*sentencing*) ont mis au jour la façon dont différentes logiques sociales traversent et favorisent certaines interprétation et mise en œuvre du droit (Mustard, 2001). Cet axe interroge la catégorisation judiciaire des violences, et la façon dont ce processus s'articule avec d'autres dynamiques, notamment professionnelles, en s'appuyant sur des enquêtes de terrain. Il examine également les méthodes d'enquête qui favorisent la mise en évidence du phénomène d'attrition. Comment la réalité des violences de genre est-elle transcrite dans le droit ? Comment la juridicité des violences de genre est-elle établie par les magistrat.es et les auxiliaires de justice ? Qui sont les « bonnes » victimes ? Cet axe reviendra également sur les différentes catégories d'action qui traversent la pratique des professionnel-les de la justice.

## **Justice, inégalités et rapports de pouvoir**

Les théorisations proposées par certaines féministes dans les années 1970 et 1980 se voient également questionnées dans le contexte actuel de fragmentation des mouvements féministes (Lépinard 2020). La nécessité de dévoiler l'ampleur et la récurrence du problème a eu (et a toujours) tendance, pour sortir les violences de genre de l'invisibilité à laquelle elles ont été trop longtemps reléguées, à privilégier un seul rapport de domination – le rapport de genre. Ce faisant, ce discours public a contribué à constituer un sujet *femme*, au détriment des différences entre femmes en fonction de leur classe, de leur appartenance ethno-raciale, de leur trajectoire migratoire, de leur sexualité, et ne prenant que peu en considération les différentes ressources qui sont les leurs en fonction de leur position sociale (Crenshaw 2005 [1994]). Alors qu'il existe une vaste littérature sur la manière dont le droit et la justice contribuent à (re)produire des inégalités et hiérarchies sociales (Ewick et Silbey 1992, Spire et Weidenfeld 2011, Clair 2020, Biland et al. 2020), cet axe propose d'explorer la manière dont les rapports sociaux de pouvoir traversent la pratique des professionnel-les de la justice et implique des traitements différenciés des publics en fonction de leur position sociale. Comment les dynamiques de genre, de classe ou de race s'entremêlent-elles à chaque étape du traitement judiciaire des violences de genre ? Quelles sont les ressources spécifiques dont doivent disposer les victimes de violence pour "naviguer" les institutions judiciaires ?

## **(Dé)judiciariser les violences**

La place croissante, dans les débats publics, du "problème social" des violences de genre a conduit à une polarisation des discours, notamment dans l'arène féministe, autour de la "juste réponse" à apporter à ces violences. La trop faible crédibilité accordée aux voix des victimes par la procédure pénale, la non prise en compte de leurs besoins, ou encore l'impuissance du système pénal à éviter la commission de nouvelles violences à leur égard sont autant d'arguments utilisés pour promouvoir des réformes dans le traitement des violences de genre et trouver de nouvelles formes d'accueil de la parole des victimes. Pour certain-es, une réforme du droit pénal et du système judiciaire est nécessaire, afin de mieux identifier et traiter ces violences, en protégeant les victimes et punissant les auteurs. Certains pays, comme l'Espagne, se sont ainsi dotés d'un corpus de lois et de tribunaux spéciaux pour juger les violences de genre. D'autres s'inquiètent des dérives possibles d'un "féminisme carcéral" et prônent des solutions extra-judiciaires ou "alternatives" à la procédure pénale traditionnelle. L'enjeu de la (dé)judiciarisation des violences de genre divise, autour notamment des meilleures pratiques et de la place accordée aux victimes dans le système judiciaire. Cet axe propose de prendre de la distance avec la dimension idéologique qui sous-tend ces débats (opposant féminisme "carcéral" et "abolitionniste") pour discuter des enjeux liés aux différents cadres normatifs et formes de justice, sur la base de recherches empiriques. Parmi ces cadres normatifs, celui de la justice transitionnelle s'est imposé

comme une réponse systématique en situation de crise politique. La perspective d'une égalité de genre entre les victimes de conflits a été largement promue par des expert-es internationa-ux-les qui posent plusieurs questions, par exemple, celle de la manière dont ont défini la violence politique faite aux femmes. Ce type de justice d'exception montre une volonté de remettre les victimes au centre, comme c'est aussi le cas de la justice restaurative. Ces dispositifs posent cependant plusieurs questions sur les effets du genre sur la justice et inversement : que fait la "justice restaurative" (médiation, cercles restauratifs, etc.) aux violences de genre, dans la justice civile, pénale, ou encore la justice des mineur-es (Daly 2006, Cossins 2008, Casas Vila 2016) ? Quelles sont les réussites et limites des nouvelles lois visant à lutter contre les violences de genre ? Il discutera également des enjeux moraux qui traversent l'enquête quand il s'agit de rendre compte de pratiques et de dispositifs traversés par des postures normatives quant à la "bonne" manière de rendre la justice.

### **Décloisonner : interdisciplinarité, hybridation et nouveaux-elles acteur-ices du champ judiciaire**

Les politiques actuelles de lutte contre les violences de genre confèrent désormais une place centrale aux institutions judiciaires. L'impuissance des dispositifs de judiciarisation traditionnels à pleinement se saisir de ce contentieux conduit cependant à des processus d'hybridation et de décloisonnement de l'action publique judiciarisée. Depuis quelques années on assiste, en effet, à la création de dispositifs de protection des victimes et/ou de prévention de la récidive reposant sur la mise en réseau de professionnel.les issus du secteur social, sanitaire et judiciaire. Ce travail de mise en réseau favorise la circulation de nouvelles manières d'appréhender les violences. Il donne aussi lieu à l'appropriation, par les professionnel.les de la justice, de nouveaux outils conceptuels (tel que l'emprise, le consentement, etc.). Enfin parce qu'elles sont réalisées sous l'égide de magistrat.es du parquet ou du siège, les commissions pluridisciplinaires qui pilotent ces nouveaux dispositifs participent aussi néanmoins d'une logique d'expansion et d'imposition de la rationalité judiciaire à d'autres secteurs d'action publique. Qui sont les acteur-ices choisi-es pour mettre en œuvre ces nouvelles politiques judiciaires ? Que produisent ces dispositifs d'interventions hybrides, entre logique sociale, thérapeutique et judiciaire ? La collégialité des décisions favorise-t-elle un renouvellement, voire une transformation, des catégories d'entendement judiciaire ou a-t-elle surtout pour effet d'empêcher les autres professionnel.les de se désolidariser des prises de position de l'institution judiciaire ?

## PROGRAMME

### **Mercredi 11 septembre 2024**

18h15 – Conférence d’ouverture

Pauline Delage  
CNRS, Crespa

*La place du judiciaire dans les mobilisations féministes dans trois contextes nationaux (USA, France et Suisse)*

20h00 dîner d’accueil

### **Judi 12 septembre 2024**

9h00 - Mot d’ouverture et de bienvenue

9h15-10h45

***Attrition et catégorisation des violences 1***

Océane Perona  
Université Aix-Marseille, MESOPOLHIS

*Une attrition qui ne doit rien au hasard : la disparition des viols conjugaux et des classes supérieures au fil de la chaîne pénale*

Débora Avila, Adela Franzé, Maria del Carmen Peñaranda, Marta Pérez  
Universidad Complutense de Madrid

*Le déni de la violence sexuelle et de genre : le "syndrome d'aliénation parentale " dans les pratiques judiciaires espagnoles*

Justine Arnal  
Université de Lausanne

*Les violences de genre à l’épreuve de la Justice : Rapports de pouvoir, enjeux de catégorisation et pratiques de l’enquête*

Discutante : Prof. Marylène Lieber, Université de Genève, IEG.

10h45-11h : Pause

11h-12h30 :

***Attrition et catégorisation des violences 2***

Cécile Greset, Stéphanie Perez Rodrigo  
Université de Genève

*Interprétation de la notion de liberté sexuelle par la chaîne pénal*

Mathilde Boyer  
Université de Lausanne

*Les violences de genre à l'épreuve de la Justice : Rapports de pouvoir, enjeux de catégorisation et pratiques de l'enquête*

Oona Le Meur  
Sciences Po Paris - CHDAJ, ULB

*La (re)production de catégorisations genrées dans les audiences de violences sexuelles. Ethnographie d'une juridiction de première instance en Belgique*

Discutante : Pauline Delage, CNRS, Crespa

12h30-14h15 déjeuner

14h15-16h15 :

***Justice, inégalités et rapports de pouvoir***

Safia Bouadballah  
Université Jean Monnet, Cercriid

*Justice civile et violence de genre. L'ordonnance de protection dans le discours des juristes français.*

Marine Delaunay  
Centre Émile Durkheim

*Les violences de genre à l'épreuve de la Justice : Rapports de pouvoir, enjeux de catégorisation et pratiques de l'enquête*

Aurore Müller, Fiona Friedli, Anne-Françoise Praz, Marta Roca i Escoda  
Université de Lausanne

*Le traitement judiciaire des violences conjugales dans le cadre du divorce en Suisse*  
*Zanetta*

Discutante : Solene Jouanneau, Université de Strasbourg.

16h15-16h30 Pause

16h30-18h00

***(Dé)judiciariser les violences 1***

Marylène Lapalus  
Centre Max Weber, Université Lumière Lyon 2

*Éprouver la justice en contexte d'impunité*

Annick Gnazalé  
Université Alassane Ouattara, Chaire Unesco de bioéthique

*Imbrication de normes juridiques et culturelles dans la répression du viol en Côte d'Ivoire*

Marie Chartron

*Violences sexuelles : Qu'est-ce que « faire justice » hors de l'arène judiciaire ?*

Discutante : Selima Kebaïli, Université de Genève, IEG.

18h15 – Diffusion du Film de Marie Chartron *JUSTICE !*

20h30 - Dîner

**Vendredi 13 septembre**

9h15 -10h45 :  
***(Dé)judiciariser les violences 2***

Sandrine Lefranc  
CNRS – Centre d'études européennes

*Les violences de genre au miroir de la justice restaurative.*

Selima Kebaïli  
Université de Genève, IEG.

*Nommer sans blâmer : genre et justice transitionnelle en Tunisie postrévolution.*

Cristina Oddone  
Université de Strasbourg

*Action publique, gouvernementalité et violences conjugales. Enjeux de genre, classe, « race » dans la prise en charge des auteurs de violences en France.*

Camille Masclet, Adèle Momméja  
CNRS - CESSP

*Des victimes sous condition ? Interroger le traitement judiciaire des victimes dans des audiences pénales dédiées aux violences conjugales*

Discutante : Solene Gouilhers, Université de Genève

10.45h-11h Pause

11h00-13h

***Décloisonner : interdisciplinarité, hybridation et nouveaux-elles acteur-ices du champ judiciaire***

*Malaury Bolanos*  
EHESS, CMH

*Prendre en charge les violences de genre dans les organisations syndicales et politiques françaises : rapport et usage du droit des militantes féministes*

Olivia Vernay  
Université de Genève -FPSE

*Jeunes filles internées sous contrainte en psychiatrie : des violences sexuelles aux violences institutionnelles et épistémiques*

Michela Vilani  
HES-SO, Fribourg

*Collaborer avec le champ judiciaire : un réseau mêlant soignant-e-e et intervenant-e-s*  
*LAVI*

Cédric Bienfait  
ENS- Paris Saclay - IDHES

*Reconfigurations professionnelles des policiers et policières au prisme des violences de genre*

Discutante : Géraldine Bugnon, Université de Fribourg

**13h - Déjeuner de clôture**